

Bonjour M.Cliche,  
Voici à nouveau mes commentaires. Merci de m'avoir signifié la non-réception de ce document.  
Travaillant sur MAC, donc Word-Mac, peut-être est-ce pour cela? Alors, je vous l'ai copié directement sur ce courriel, au cas où... Pourriez-vous, SVP, me confirmer que cette fois-ci, ça a marché. Merci

Beaumont, le 12 mars 2006

M. Dominic Cliche  
ACEE, Ottawa

Commentaires et questions sur la conformité aux directives de l'ACEE de l'étude d'impact préliminaire de Rabaska

## 2.1 Zone d'étude

### COMMENTAIRE :

La zone d'étude générale de 9,5 km X 7.5 km déterminée par le promoteur est « centrée » sur la zone d'implantation des réservoirs, et non sur l'ensemble des installations tel que mentionné en ce chapitre; ce qui a pour effet de décaler d'environ 1 km la zone d'étude vers le sud et ainsi soustraire des secteurs résidentiels de la partie sud de l'Île d'Orléans de même que le quai-marina de St-Laurent.

La route 132, là où traverserait la ligne cryogénique, nous apparaît comme un point « central » plus précis de l'ensemble des installations maritimes et terrestres.

### QUESTION :

Pourquoi ne pas avoir « centré » la zone d'étude sur ce point central situé au cœur des installations prévues?

## 2.2.1 Climat

### QUESTION :

Pourquoi ne pas avoir considéré les données de mesure de vent de la station météorologique de Saint-François Île d'Orléans?

## 2.2.5 Séismicité

### COMMENTAIRE :

En observant la figure 2.4, on remarque la présence d'au moins 5 failles d'importance traversant les installations projetées.

QUESTION :

Décrivez de façon approfondie la sismicité du secteur d'implantation du terminal en détaillant les impacts prévisibles d'un séisme de forte magnitude sur les installations tant maritimes, sous-terraines que terrestres?

#### 6.1.4 Hydrogéologie locale

COMMENTAIRE :

Cette préliminaire étude d'impact comporte de grandes lacunes quant à l'inventaire, à la connaissance et à la localisation des puits domestiques malgré l'appréhension certaine d'impacts potentiels sur ceux-ci. Les résidents environnants sont très inquiets à ce sujet.

QUESTION :

Pourquoi ne pas avoir réalisé un inventaire exhaustif de ces puits à ce stade-ci de l'étude d'impact et non comme cela est proposé d'en effectuer un juste avant la phase de construction?

Une fois l'inventaire terminé, quelles seront les mesures d'atténuation retenues pour préserver l'intégrité de ces puits domestiques (qualité de l'eau, alimentation et réserve, turbidité, pollution induite, etc...) tout au long des phases de construction et d'exploitation?

#### 6.1.6 Qualité des eaux de surface

COMMENTAIRE :

Profiter de la dilution disponible dans le fleuve pour y rejeter, sans aucun traitement, 11m cube/h d'effluents des vaporisateurs (nitrites/nitrates) ne constitue pas, d'un point de vue environnementaliste, une mesure « honnête » d'atténuation.

QUESTION :

Mis à part l'unique souci d'économie monétaire, expliquer les justifications, qui ont amené le promoteur à ne pas prévoir traiter ces eaux neutralisées en provenance des vaporisateurs?

#### 6.2.1.3 Milieux humides

QUESTION :

En ce qui concerne la tourbière, pourriez-vous décrire de façon précise en localisant sur carte ou photo aérienne les « importants » travaux de drainage effectués dans le passé qui vous permettent de caractériser ce milieu humide comme étant « déjà » perturbé?

Pourquoi ne pas avoir vérifié de façon certaine, en effectuant les sondages appropriés, s'il y a bel et bien une connexion hydraulique entre la nappe de surface et la nappe phréatique sous la tourbière; ce qui semble être fort probable à priori?

Si suite à ces sondages effectués qui confirmeraient ce lien; quelles mesures d'atténuation pourraient permettre de préserver la portion résiduelle de 5.9 ha de ce milieu fragile?

Quel sera l'impact sur l'alimentation en eau de qualité et sur le débit du Ruisseau St-Claude suite à l'assèchement éventuel de la tourbière située à l'est des réservoirs?

#### 6.3.6 Activités récréotouristiques

COMMENTAIRE :

Comment le promoteur peut-il en arriver à affirmer au point 6.3.6 que « les abords de la zone d'implantation maritime sont relativement peu fréquentés par les amateurs de navigation de plaisance », alors qu'au point 2.4.6.1 on mentionne que dans la région englobant la zone d'étude, on recense 7 marinas, et deux écoles de voiles (les 4 marinas les plus proches comptant plus de 600 bateaux à voile et à moteur !!!)?

QUESTION :

Pouvez-vous fournir les références et études d'achalandage ayant servi à conclure sur la « faible » fréquentation du secteur prévu pour l'implantation de la jetée par ces nombreux plaisanciers (bateaux, voiliers, kayaks, pêcheurs, etc...)?